

Cote du document: EB 2020/LOT/G.11
Date: 12 novembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don en faveur de l'Institut international d'agriculture tropicale

Projet de développement de l'offre de semences améliorées et de renforcement des partenariats public-privé en Afrique centrale

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Hanafi Abdelhaq

Chef de pôle/Directeur de pays
téléphone: +243 815553304
courriel: a.hanafi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don, telle qu'elle figure au paragraphe 20.

I. Généralités et conformité avec la Politique du FIDA en matière de dons

1. La qualité des semences est le principal obstacle à l'accroissement de la production des cultures vivrières de base et à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales. D'une durée de deux ans, le Projet de développement de l'offre de semences améliorées et de renforcement des partenariats public-privé en Afrique centrale a pour objet d'améliorer l'accès de 48 000 petits exploitants agricoles à du matériel végétal de manioc de qualité et à des semences de variétés de maïs améliorées. Le projet de don vise également à favoriser l'établissement et le développement de partenariats public-privé, et à encourager la création d'entreprises semencières dirigées par des jeunes ou des femmes.
2. Les trois pays considèrent que l'utilisation de semences et de matériel végétal de qualité pour le maïs et le manioc est essentielle à la réussite de leurs plans de développement agricole. Ils ont à cœur d'encourager le développement rapide de leur secteur semencier, aussi bien au niveau des paysans pour les variétés indigènes qu'à l'échelle du système semencier formel, qui utilise des variétés améliorées.
3. Le projet de don cadre avec les priorités du FIDA. Conformément aux priorités stratégiques mondiales (énoncées dans les objectifs de développement durable des Nations Unies), il contribue à la réalisation des objectifs n^{os} 1, 2, 5 et 8, et aborde les enjeux relatifs aux risques et à la vulnérabilité des ruraux pauvres. Il concourra aux trois objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025: i) renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres; ii) accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché; iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience des activités économiques des populations rurales pauvres face aux changements climatiques.
4. Le projet contribue au Plan d'action du FIDA pour la nutrition (2019-2025), notamment au domaine d'action n^o 1 (conception de programmes d'options stratégiques pour les pays et de projets tenant compte des enjeux nutritionnels), dans la mesure où il vise à favoriser l'accroissement et la diversification de la production en introduisant et en reproduisant à plus grande échelle des variétés biofortifiées de maïs et de manioc.
5. Le don contribue aussi à la réalisation des objectifs stratégiques de la Politique du FIDA en matière de dons. Comme il met l'accent sur l'amélioration du système d'approvisionnement en semences en Afrique centrale, il s'inscrit dans le droit fil de l'objectif stratégique consistant à "promouvoir des démarches et des technologies innovantes, utiles aux pauvres et se prêtant à une reproduction à plus grande échelle pour accroître l'impact". Il vise tout particulièrement à faire en sorte que les petits exploitants agricoles aient un accès accru à des variétés de cultures améliorées et à des semences de qualité, et à ce qu'ils les adoptent davantage. Les petits exploitants seront ainsi plus productifs, puisqu'ils pourront choisir entre des semences de qualité de leurs propres variétés améliorées et celles des variétés modernes introduites.
6. Le bénéficiaire a été choisi dans le cadre d'un processus de mise en concurrence lors de la phase de conception du don, conformément à la Politique du FIDA en matière de dons et aux procédures correspondantes, sur la base d'un appel à

propositions, et il a été approuvé par la Directrice de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre.

II. Le projet proposé

7. Sur le plan géographique, le projet couvrira trois pays cibles en Afrique centrale: le Cameroun, le Congo et la République démocratique du Congo. Il a pour but d'améliorer durablement l'accès de 48 000 petits exploitants et exploitantes agricoles à des semences de qualité, en renforçant l'efficacité opérationnelle des petites et moyennes entreprises (PME) et des groupements de production semencière communautaire (GPSC) et en améliorant leurs relations avec les petits exploitants agricoles. Le projet permettra d'établir des systèmes semenciers concurrentiels, capables d'accroître sensiblement la production, le traitement, la commercialisation et la distribution des semences grâce au renforcement des capacités des secteurs public et privé dans les filières de semences.
8. Le groupe cible principal du projet comprend 48 000 petits exploitants agricoles, ainsi que des entreprises semencières établies, des coopératives, des GPSC, de petits planteurs et des négociants en semences, ventilés par âge et par genre. D'ici la fin du projet, les différents maillons des filières de semences auront produit 360 tonnes de maïs (variétés hybrides et variétés à pollinisation libre) et 90 millions de tiges à planter. Les femmes font face à des obstacles supplémentaires et sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les femmes et les jeunes sont ciblés soit au niveau de la production, soit à celui de la commercialisation, ce qui leur offrira des débouchés rémunérateurs.
9. Le projet est également conçu pour apporter des avantages aux institutions publiques et aux prestataires de services. Les institutions publiques, dont le Ministère de l'agriculture de chaque pays et ses services de recherche et de vulgarisation, les organes de réglementation du secteur des semences et les administrations municipales, introduiront ou renforceront des mécanismes participatifs destinés à appuyer l'exécution du projet, en mettant l'accent sur le renforcement des compétences du personnel des institutions associées au projet.
10. Le projet sera exécuté sur une période de deux ans et produira les principaux effets directs suivants: i) production et mise à la disposition des producteurs, à un prix abordable, de quantités suffisantes de semences de qualité de variétés locales et de variétés améliorées mises en circulation; ii) renforcement des mécanismes d'essai et d'enregistrement des variétés dans le respect du cadre législatif en vigueur, et production, contrôle, certification et distribution de semences de qualité au moyen de circuits de marché formels et informels; iii) renforcement de la capacité de gérer le système semencier national; de tester, d'enregistrer et de mettre en circulation de nouvelles variétés; et de produire et de certifier les semences.
11. Le projet contribuera aux programmes prévus et en cours comportant des activités en rapport avec le système semencier dans les pays cibles. Au Cameroun, l'équipe du projet appuiera le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes) et le Projet d'appui au développement des filières agricoles – phase II (PADFA II), en faisant office de levier propice à la sensibilisation et à la reproduction à plus grande échelle en vue du renforcement des systèmes de semences de manioc et de maïs. En République démocratique du Congo, le projet s'associera au nouveau Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient. En République du Congo, l'équipe du projet nouera un partenariat avec les bénéficiaires de projets clôturés, tels que le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) et le Projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha.

III. Effets directs et produits escomptés

12. Le projet devrait aboutir aux effets directs suivants: i) évaluation et mise en circulation officielle de nouvelles variétés de matériel végétal de manioc et de maïs, et mise en place des fondements d'une production de semences de qualité; ii) gestion compétente, par le personnel de recherche, de toutes les phases du cycle de recherche, notamment la définition des objectifs, la planification et la réalisation des essais, l'analyse et la production des rapports; iii) renforcement des capacités des PME, des coopératives, des GPSC et des petits planteurs en matière de production et de distribution de semences; iv) consolidation d'entreprises bien établies dirigées par des femmes ou des jeunes, et création d'entreprises viables dans le secteur des semences; v) renforcement des capacités de gestion du système semencier national en ce qui concerne la mise à l'essai, l'enregistrement et la mise en circulation de nouvelles variétés, ainsi que la production et la certification des semences.
13. Les produits escomptés sont notamment les suivants:
 - i) inscription, sur le catalogue national des variétés, de semences certifiées de qualité pour les variétés existantes de manioc et de maïs et pour des variétés améliorées de qualité supérieure, et réponse à la forte demande;
 - ii) formation de scientifiques et de techniciens au contrôle de la pureté et à la gestion des champs;
 - iii) élaboration d'un modèle de partenariat public-privé pour garantir l'adoption de variétés mises au point par le secteur public;
 - iv) formation de 390 coopératives, GPSC, petits planteurs et négociants en semences aux activités semencières;
 - v) production et commercialisation d'au moins 360 tonnes de semences de maïs de qualité (variétés hybrides et variétés à pollinisation libre);
 - vi) production et commercialisation, pendant la durée du projet, d'au moins 90 millions de tiges de manioc de qualité destinées à la plantation;
 - vii) sensibilisation de 48 000 petits exploitants agricoles aux variétés améliorées de manioc et de maïs et aux avantages des semences de qualité;
 - viii) formation de 300 femmes et jeunes entrepreneurs semenciers aux activités semencières;
 - ix) mise en place de systèmes nationaux de planification, d'attribution et de contrôle des stocks de semences;
 - x) détermination des questions de politique publique et fourniture de conseils sur les principales questions ayant trait au développement du système semencier national;
 - xi) mise en place du système de certification et de mise en circulation des variétés;
 - xii) formation de 60 inspecteurs semenciers (privés et publics);
 - xiii) examen et révision de six protocoles d'inspection des semences et des processus associés, ce qui contribuera à accroître l'offre de semences de qualité issues de variétés améliorées.

IV. Modalités d'exécution

14. L'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) sera le bénéficiaire du don. Le projet sera coordonné par le bureau régional de l'IITA à Kinshasa. Le bureau comprendra un coordonnateur ou une coordonnatrice de programme (représentant ou représentante de pays de l'IITA en République démocratique du Congo), un ou une spécialiste des semences et un ou une responsable d'administration. Le financement du projet couvrira: i) le salaire à plein temps du ou de la spécialiste des semences, qui pilotera l'exécution du projet; ii) le salaire à plein temps du ou de la responsable d'administration; iii) 30% du salaire du coordonnateur ou de la coordonnatrice du projet. Le pôle Afrique centrale à Yaoundé apportera au projet une aide concernant la gestion financière, la passation des marchés et d'autres aspects logistiques.
15. Les partenaires nationaux seront choisis parmi les participants au partenariat public-privé: services semenciers nationaux, organismes de contrôle de qualité et de certification, instituts de recherche, organisations non gouvernementales, organisations paysannes, organisations de femmes et de jeunes, universités, organisations et entreprises locales et nationales du secteur privé dont les activités incluent la multiplication des semences de maïs et du matériel végétal de manioc, initiatives semencières, projets d'investissement et organisations infrarégionales (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale). Le FIDA et d'autres partenaires de développement ont déjà exécuté plusieurs projets moteurs, dont certains sont en cours, ce qui permettra le démarrage immédiat du Projet de développement de l'offre de semences améliorées et de renforcement des partenariats public-privé en Afrique centrale.
16. Un comité de pilotage supervisera le projet et formulera des recommandations stratégiques sur l'exécution et la gestion. Il sera composé des parties prenantes à l'exécution du projet, à savoir l'IITA, le FIDA et les partenaires techniques et financiers, s'il y a lieu. Les exécutants d'autres programmes régionaux et d'autres intervenants pourront être invités aux réunions du comité de pilotage, qui se réunira deux fois par an.
17. Les procédures relatives à la présentation de l'information financière et à l'audit seront conformes aux procédures standard.

V. Coût et financement indicatifs du projet

18. Le coût total du projet s'élève à 1 250 000 USD. Il sera financé par un don du FIDA d'un montant de 1 000 000 d'USD et par un cofinancement de l'IITA de 250 000 USD.
19. Le don sera entièrement géré et exécuté par l'IITA. Il n'y aura pas de flux de fonds vers les entités partenaires de l'IITA (IRDA, MINADER, ICRA, ONASEM, INRA, CNSA, INERA, SENACEM, IRAF et CIAM)¹ ou à d'autres bénéficiaires subsidiaires du don.

¹ Respectivement, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, l'Institut centrafricain de recherche agricole, l'Office national des semences, l'Institut national de la recherche agronomique, le Centre national de semences améliorées, l'Institut national d'études et de recherches agronomiques, le Service national des semences, l'Institut de recherche agricole et forestière et le Centre d'introduction, d'adaptation et de multiplication du matériel végétal.

Tableau 1

Coût par composante et par source de financement

(en USD)

| <i>Composante</i> | <i>FIDA</i> | <i>IITA</i> | <i>Total</i> |
|---|------------------|----------------|------------------|
| 1. Composante 1 | 141 000 | 18 000 | 159 000 |
| 2. Composante 2 | 460 000 | 32 000 | 492 000 |
| 3. Composante 3 | 224 000 | | 224 000 |
| 4. Gestion du projet | 83 000 | 180 000 | 263 000 |
| 5. Frais de gestion | 72 000 | | 72 000 |
| 6. Commission de partage des coûts (2%) | 20 000 | | 20 000 |
| 7. Personnel (en nature) | | 20 000 | 20 000 |
| Total | 1 000 000 | 250 000 | 1 250 000 |

Tableau 2

Coûts du programme par catégorie de dépenses et par source de financement

(en USD)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>FIDA</i> | <i>IITA</i> | <i>Total</i> |
|---|------------------|----------------|------------------|
| 1. Consultants | 79 000 | | 79 000 |
| 2. Frais de voyage et indemnités | 37 000 | | 37 000 |
| 3. Biens, services et intrants | 333 000 | 50 000 | 383 000 |
| 4. Ateliers et manifestations | 238 000 | | 238 000 |
| 5. Équipements et matériel | 8 000 | | 8 000 |
| 6. Dépenses de personnel | 180 000 | 180 000 | 360 000 |
| 7. Coûts de fonctionnement | 33 000 | | 33 000 |
| 8. Frais de gestion | 72 000 | | 72 000 |
| 9. Commission de partage des coûts (2%) | 20 000 | | 20 000 |
| 10. Personnel (en nature) | | 20 000 | 20 000 |
| Total | 1 000 000 | 250 000 | 1 250 000 |

VI. Recommandation

20. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Projet de développement de l'offre de semences améliorées et de renforcement des partenariats public-privé en Afrique centrale, accordera à l'Institut international d'agriculture tropicale un don d'un montant d'un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) pour une période de deux ans, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Results-based Logical Framework

| Objectives-hierarchy | | Objectively verifiable indicators | Means of verification | Frequency/ deadline | Assumptions |
|--|---|---|---|--------------------------------------|--|
| Goal | To enhance access of 48,000 SHF (female and male), in a sustainable way, to quality seeds and planting material of maize and cassava through increased operational efficiency of SMEs and CSPGs | % of increase yield in cassava and maize in project sites | Baseline data for ex-post impact assessment | Baseline to be confirmed early in Y1 | Country stakeholders participate, collaborate and integrate SISCA approaches and innovations |
| Component 1: Sufficient quality seed produced of both local (indigenous) varieties and improved released varieties made available to growers | | | | | |
| | Objective: Enhance the work started with national research institutes for the variety breeding, selection and release of seeds in order to address new challenges and opportunities | <ul style="list-style-type: none"> ▪ New varieties of cassava planting materials and maize evaluated and officially released, ▪ Enhanced capacity in techniques and process of variety release | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annual work programs and reports ▪ Variety release committee minutes | 6 months | SHF, SMEs and CSPGs interested and willing to participate in sector growth |
| | Outcome: Improved varieties of cassava and maize identified and released | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Number of varieties for which SMEs and CSPGs are identified and engaged ▪ Gender concerns recognized and integrated in the evaluation and release of improved varieties ▪ Research staff competently managing all phases of the research cycle, including objective setting, planning and implementation of trials, analysis, and reporting | Annual survey | Yearly | Active collaboration of national research institutes, SME and CSPGs and seed regulatory bodies |
| Key outputs | | | | | |
| | 1.1. 3 National needs assessment reports of SHF communities completed and published | # needs assessment reports | Assessment reports | 6 months | SHF to participate |
| | 1.2. Improved cassava and maize varieties introduced, described, maintained and registered (3 cassava; 3 maize) | # improved cassava and maize varieties introduced, described, and registered | Annual work programs and reports | 6 months | Active collaboration of national research institutes, SME and CSPGs and seed regulatory bodies |
| | 1.3. Vitro plantlets and tissue culture plants produced for micro propagation | # Mt of vitro plantlets and tissue culture plants produced for micro propagation | | | |
| | 1.4. Sufficient EGS for maize produced | # Mt of EGS for maize | | | |
| | 1.5. 60 seed technicians and scientists trained with respect to skills necessary for the processes of testing, selection and maintenance of varieties; and in-vitro technologies | # seed technicians and scientists trained | Annual work programs and training report | Year 1 | Active collaboration of national research institutes |
| Component 2: Mechanisms for the variety testing and registration according to adopted legislation framework and production, control, certification and distribution of quality seeds through formal and informal market channels strengthened | | | | | |
| | Objective: Contribute to the development of seed production and distribution | Enhanced capacity of SMEs, CSPGs and agro-dealers, including youth and women-led businesses, in seed production and delivery | Annual work programs and reports | Annual | SHF, seed companies, CSPGs, youth and women willing to participate |
| | Outcome : Incomes of SME, CSPGs, youth and women engaged in commercial seed production increased compared to control groups | <ul style="list-style-type: none"> ▪ SME and CSPGs involved in cassava and maize seed business interested and willing to participate in sector growth ▪ At least 6 SME have established maize seed businesses in the program areas ▪ At least 150 CSPGs engaged in the production and distribution of improved cassava seed | Annual survey | Yearly | Active collaboration of youth, women, SME and CSPGs |
| Key outputs | | | | | |

| Objectives-hierarchy | | Objectively verifiable indicators | Means of verification | Frequency/ deadline | Assumptions |
|--|--|---|--|------------------------|--|
| | 2.1 15 SMEs trained in seed business and provided on-site professional services | # seed companies trained in seed business | Annual work programs, reports | Annual | SMEs willing to participate |
| | 2.2 390 CSPGs trained in seed business, of which 40% youth/women led | # CSPGs strengthened, of which # of youth/women-led | Annual work programs, reports | Annual | CSPGs and youth and women willing to participate |
| | 2.3 300 youth and women seed entrepreneurs trained in seed business | # of youth and women trained | Annual work programs, reports | 6 months | Youth and women willing to participate |
| | 2.4 Awareness of improved varieties increased | <ul style="list-style-type: none"> - # of demonstrations and promotion conducted - Size of target audience - # and quality of awareness products | Effectiveness evaluations, reports | Annual | CSPGs and youth and women willing to participate |
| | 2.1 90 million of cassava stems per year and 360 Mt of maize | <ul style="list-style-type: none"> - Mt of formal maize per year - Nb cassava stems per year | Annual work programs, reports | Annual | SMEs, CSPGs and youth and women willing to participate |
| | 2.2 480 Farmer Promoters and extension agents trained on agronomic performance of varieties and associated certified seed; | # Farmer Promoters and extension agents trained and # of women and youth | Annual work programs, reports | 6 months | Extension agents, youth and women willing to participate |
| | 2.3 48,000 smallholder farmers made aware of improved varieties of cassava and maize | # SHF reached through awareness activities | Annual work programs, reports | 6 months | SHF willing to participate |
| | 2.4 Linkages to Matching Grant Funding facilitated | Nb of SMEs, CSPGs and youth and women seed entrepreneurs supported through grants | Annual work programs, reports | Annual | SMEs, CSPGs, youth and women willing to participate |
| Component 3: Capacity to manage the national seed system in testing, registering and releasing new varieties and in production and certification of their seed strengthened | | | | | |
| | Objective: Strengthen the capacity of national regulatory bodies to manage the overall seed system | National seed PPP established for seed production planning, for solving policy issues and for raising awareness | Annual work programs, reports | Annual | Country stakeholders collaborate |
| | Outcome : Improved enabling environment for seed production | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forward planning systems developed and operational ▪ At least 30 persons attend each multi-stakeholder forum in each country | Forum report | Annual | Active collaboration of stakeholders |
| Key outputs | | | | | |
| | 3.1 6 national planning sessions (1 per year and per country) to develop and ensure the implementation of the road map | <ul style="list-style-type: none"> - National management system established - Allocation procedures operationalized | <ul style="list-style-type: none"> - Seed production plans - Allocation procedures | Annual | Active collaboration with national partners |
| | 3.2 15 SMEs and 390 CSPGs and agro-dealers sensitized on the seed law and regulations | # of SMEs, CSPGs and agro-dealers, including youth and women, sensitized on the seed law and regulations | Annual work programs, reports | Annual | Active collaboration with national partners |
| | 3.3 Policy issues identified and advice provided on key issues related to development of the national seed system | # Policy issues identified and advice provided on key issues related | Annual work programs, reports | Annual | Active collaboration with national partners |
| | 3.4 System for variety release and certification established | System for variety release and certification established and operational | System for variety release and certification | Annual | Active collaboration with national partners |
| | 3.5 60 seed inspectors trained | <ul style="list-style-type: none"> - Nb seed inspectors trained | Annual work programs, reports | Annual | Active collaboration with national partners |
| | 3.6 6 seed inspection protocols and associated processes reviewed, revised and contribute to increasing the supply of quality seed of improved varieties (5 cassava and 5 maize) | <ul style="list-style-type: none"> - # seed inspection protocols and associated processes | Seed inspection, protocols and associated processes | Annual | Active collaboration with national partners |